

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1874.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1874 est établi sur une force moyenne de 45,735 hommes et 10,090 chevaux.

La force moyenne qui a servi de base au Budget de 1873 était de 42,935 hommes et 8,791 chevaux. Il y a donc, pour 1874, une augmentation de 2,802 hommes et 1,299 chevaux.

Cette différence est expliquée au tableau ci-après :

	HOMMES.		CHEVAUX.			
	en PLUS.	en MOINS.	en PLUS.	en MOINS.		
État-major des places. — Réduction de 10 officiers et de 6 chevaux.	•	10	•	6		
Intendance — Augmentation de 13 officiers et réduction de 1 cheval.	13	•	•	1		
Service de santé des hôpitaux. — Augmentation de 6 pharmaciens	6	•	•	•		
Infanterie. {	Augmentation de 62 officiers, 17 comptables et 12 médecins	91	•	28		
	— de 28 chevaux d'officiers	•	•	•		
	Diminution de 813 sous-officiers et soldats	•	45	•	•	
Cavalerie. {	Augmentation de 768 correctionnaires	•	•	•		
	Diminution de 14 officiers et de 5 médecins. 17	•	•	•		
	Augmentation de 5 comptables et de 2 vétérinaires 5	•	•	•		
	Diminution. 12	•	12	•	28	
Artillerie. {	Diminution de 28 chevaux d'officiers.	•	•	•		
	Augmentation de 566 sous-officiers et soldats et de 538 chevaux de troupe	566	•	538	•	
Génie . . . {	État-major. Augmentation de 4 gardes et de 10 conducteurs et maîtres artificiers	14	•	•	•	
	Troupes. {	Augmentation de 88 officiers, 3 comptables, 2 médecins et 2 vétérinaires	95	•	154	•
		Augmentation de 134 chevaux d'officiers	•	•	•	•
	Train . . . {	Augmentation de 1102 sous-officiers et soldats, 254 chevaux de selle et 368 chevaux de trait	1,102	•	602	•
		Augmentation de 15 officiers, 2 comptables, 1 médecin et 1 vétérinaire.	19	•	25	•
Génie . . . {	Augmentation de 23 chevaux d'officiers	•	•	•	•	
	Augmentation de 247 sous-officiers et soldats, 50 chevaux de selle et 158 chevaux de trait	247	•	208	•	
	État-major. Augmentation de 5 gardes du génie.	5	•	•	•	
Génie . . . {	Augmentation de 18 officiers et de 1 médecin	19	•	1	•	
	Régiment. {	— de 1 cheval d'officier.	•	•	•	
— de 425 sous-officiers et soldats.	•	•	•	•		
Bataillon d'administration. — Augmentation de 17 officiers et de 250 sous-officiers et soldats	267	•	•	•		
Gendarmerie. — Augmentation de 2 gendarmes à pied (brigades de Laroche et des tailles)	2	•	•	•		
TOTAUX.	2,860.	67	1,334	35		
AUGMENTATION.	2,802		1,200			

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1874, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens; s'élèvent à fr. 249,500 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	91,200 »
Produit de la vente des chevaux de réforme et de poulains .	75,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie, etc.	6,520 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc.	59,520 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie. .	500 »
Remboursements divers	5,160 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre. . .	12,000 »
	<hr/>
SOMME ÉGALE. fr.	<u>249,500 »</u>

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnement de blé et de denrées fourragères; enfin, de ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douané sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des particuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arrêts et exploits, contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location; etc.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1874 s'élèvent à la somme de fr. 40,990,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes	fr. 58,242,295 34
Pour les dépenses extraordinaires et temporaires	219,999 66
Pour la gendarmerie	2,527,705 »
SOMME ÉGALE	fr. (1)40,990,000 »
Le crédit général, voté pour 1873, est de	-58,002,585 »
En conséquence, le Budget de l'exercice 1874 présente une augmentation de	fr. 2,987,415 »

Le tableau ci-après résume les différences qui existent entre les crédits demandés aux articles du Budget de 1874, et ceux alloués pour l'exercice 1873.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
6	État-major général	1,385 00	»
7	— des provinces et des places	»	22,472 20
8	Intendance militaire	84,400 50	»
9	Service de santé des hôpitaux	33,538 »	»
10	Nourriture et habillement des malades, etc	44,002 »	»
11	Service pharmaceutique	45 »	»
12	Traitement et solde de l'infanterie	226,500 »	»
13	— — de la cavalerie	204,521 50	»
14	— — de l'artillerie	960,500 »	»
15	— — du génie	200,900 »	»
16	— — du bataillon d'administration	201,000 »	»
17	Académie militaire	»	4,700 »
18	Personnel des établissements d'artillerie	700 »	»
20	Matériel de l'artillerie	»	700 »
22	Pain et viande	285,700 »	»
23	Fourrages en nature	581,730 50	»
24	Casernement des hommes	17,500 »	»
29	Remonte	120,800 »	»
30	Traitements divers et honoraires	28,000 »	»
33	Dépenses imprévues	»	35 20
		3,015,322 40	27,907 40
	RESTE AUGMENTATION NETTE.	2,987,415	

(1) Le Budget ne se serait élevé qu'à 40,690,000 francs, si l'article 34, *Gendarmerie* n'avait été majoré de 300,000 francs par l'initiative de la Législature.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ces différences sont expliquées pour chacun des articles auxquels elles se rapportent, dans les notes qui suivent :

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *État-major général.*

Augmentation.	fr.	1,585 90
provenant, SAVOIR :		
1 ^o De l'indemnité de frais de bureau demandée pour deux brigades de nouvelle création : une d'infanterie et une de cavalerie	fr.	1,000 »
2 ^o De l'augmentation portée au litt. d, pour l'indemnité de vivres de campagne des officiers qui occupent le camp de Beverloo (afin d'arrondir le chiffre total de l'article 6)		385 90
TOTAL ÉGAL.	fr.	1,585 90

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Diminution nette	fr.	22,472 20
----------------------------	-----	-----------

Cette diminution est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Réduction de 640 à 500 francs, du supplément de traitement de 9 aides de camp provinciaux : 1,260 francs, moins $\frac{1}{2}$ p. %	»	1,253 70
2 ^o Réduction de 10 officiers de place. Traitement	»	25,372 50
3 ^o Augmentation demandée pour améliorer la position des aumôniers dans certaines places et pour rétribuer les aumôniers dans les villes où se trouvent les écoles régimentaires	4,800 »	»
4 ^o Réduction de 6 chevaux, soit 2,100 journées à fr. 1 30 c ^t	»	2,847 »
5 ^o Crédit porté pour l'indemnité de vivres de campagne des officiers qui occupent le camp de Beverloo (approximativement)	1,051 »	»
6 ^o Augmentation demandée pour les frais de bureau	1,150 »	»
TOTAUX fr.	7,001 »	29,472 20
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		22,472 20

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Intendance militaire.*

Augmentation nette fr. 84,499 50

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1° Augmentation de 13 officiers : traitement	75,421 »	»
2° Réduction de 1 cheval, soit 305 journées à fr. 1 30 c ^s	»	474 50
3° Crédit porté pour l'indemnité de vivres de campagne des officiers qui occupent le camp de Beverloo (approximativement)	1,253 »	»
4° Augmentation demandée pour les frais de bureaux	8,500 »	»
TOTAUX fr.	84,974 »	474 50
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	84,499 50	

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé des hôpitaux.*

Augmentation fr. 55,538 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1° Augmentation de 6 pharmaciens : traitement	21,592 50	»
2° Augmentation de traitement de 450 francs par an, demandée pour 24 pharmaciens de 2 ^m e et 3 ^m e classe, 10,800 francs — $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$	10,746 »	»
3° Crédit porté pour l'indemnité de vivres de campagne des officiers qui occupent le camp de Beverloo (approximativement)	1,599 50	»
TOTAL AUGMENTATION. fr.	55,538 »	»

ART. 10. — *Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.*

Augmentation nette fr. 44,002 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Augmentation de 50,300 journées d'entretien de sous-officiers et soldats malades, à 89 centimes	44,767 .	•
2 ^o Diminution sur les journées de miliciens non incorporés, etc., (pour arrondir le chiffre de l'article 10).	•	765 .
TOTAUX fr.	44,767 .	765 .
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.	44,002 .	

ART. 11. — *Service pharmaceutique.*

Augmentation. 43 »
 Pour arrondir le chiffre de l'article 11.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation nette fr. 226,500 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Traitement des officiers	252,979 25	•
{ En 1874. fr. 5,094,907 .		
{ En 1873. 4,862,017 75		
2 ^o Solde de la troupe	" 80,710 80	" 7,488 "
{ En 1873. 6,856,722 65		
{ En 1874. 6,746,011 85		
3 ^o Première mise de petit équipement des miliciens	•	7,488 "
4 ^o Augmentation de 28 chevaux, soit 10,220 journées à fr. 1 30 c ^s	15,286 "	•
5 ^o Augmentation pour frais d'administration et d'instruction	43,500 "	•
6 ^o Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles régimentaires.	1,800 "	•
7 ^o Diminué en moins pour journées d'hôpital, vacances et congés	32,135 55	•
{ En 1873. fr. 506,277 40		
{ En 1874. 474,143 85		
TOTAUX fr.	525,698 80	97,198 80
RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	226,500 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation nette fr. 204,521 50

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Traitement des officiers	{ En 1873. . fr. 1,450,391 38 } En 1874 (1). . 1,408,721 . }	50,670 38
2 ^o Solde de la troupe	{ En 1874. . . 1,913,500 80 } En 1873. . . 1,750,000 25 }	154,201 55
3 ^o 1 ^{re} mise de petit équipement		22,000 .
4 ^o Masse d'écurie pour 338 chevaux de troupe en plus, soit 123,370 journées à 9 centimes		11,103 30
5 ^o Casernement des chevaux, 123,370 journées à 4 centimes		4,934 80
6 ^o Logement et nourriture	{ En 1874 . . fr. 53,000 . } En 1873 . . . 51,300 . }	21,700 .
7 ^o Frais d'administration et d'instruction		5,000 .
8 ^o Diminué en moins pour journées d'hôpital, vacances et congés	{ En 1873 . . fr. 117,910 53 } En 1874 . . . 115,779 80 }	2,130 73
CHARGE TEMPORAIRE.		
Traitement de 7 capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire		33,521 50
TOTAUX. fr.	255,191 88	50,670 38
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		204,521 50

(1) Cette somme comprend le crédit nécessaire pour augmenter de 430 francs par an le traitement de 16 vétérinaires de 2^e et 3^e classe.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation nette fr. 969,500

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
1°	Augmentation de 4 gardes d'artillerie	11,543 »	»
2°	Augmentation de 10 conducteurs et maîtres artificiers	14,160 »	»
RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES.			
3°	Traitement des officiers	442,028 75	»
	{ En 1874 (1). fr. 1,010,549 25 En 1873. 1,408,520 50		
4°	Solde de la troupe	406,859 90	»
	{ En 1874. 2,534,078 20 En 1873. 2,037,218 30		
5°	Indemnité de vivres de campagne au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet	4,000 »	»
6°	1 ^{re} mise de petit équipement	9,044 »	»
7°	Masse d'écurie pour 810 chevaux de troupe, soit 295,650 journées à 9 centimes.	26,608 50	»
8°	Casernement des chevaux : 295,650 journées à 4 centimes	11,826 »	»
9°	Frais d'administration et d'instruction	14,000 »	»
10°	Diminué en plus pour journées d'hôpital, vacances et congés	»	60,370 15
	{ En 1874 fr. 160,599 55 En 1873 100,229 20		
TOTAUX fr.		1,029,870 15	60,370 15
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		969,500 »	

(1) Cette somme comprend le crédit nécessaire pour augmenter de fr. 450 par an le traitement de 3 vétérinaires de 2^e classe.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation nette fr. 209,900 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER			
1°	Augmentation de 5 gardes du génie	12,000 »	»
2°	Augmentation demandée pour 5 éclusiers	1,500 »	»
RÉGIMENT.			
3°	Traitement des officiers	65,471 »	»
	{ En 1874 fr. 313,425 » En 1873 247,954 »		
4°	Solde de la troupe	127,629 55	»
	{ En 1874 fr. 426,082 75 En 1873 298,453 20		
5°	Première mise de petit équipement	6,552 »	»
6°	Indemnité de fourrages pour 1 cheval, soit 365 journées à fr. 1 50 c ^t	474 50	»
7°	Frais d'administration	1,000 »	»
8°	Diminué en plus pour journées d'hôpital, vacances et congés	»	4,727 05
	{ En 1874. fr. 25,919 » En 1873. 21,191 95		
TOTAUX. fr.		214,627 05	4,727 05
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		209,900 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Bataillon d'administration.*

Augmentation nette fr. 201,000 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1° Traitement des officiers	{ En 1874 fr. 169,946 » En 1873 125,270 50 }	44,675 50	»
2° Traitement des commis aux écritures.	{ En 1874 fr. 69,000 » En 1873 20,700 » }	48,300 »	»
3° Solde de la troupe	{ En 1874 fr. 346,275 50 En 1873 247,981 » }	98,294 50	»
4° Indemnité de vivres de campagne aux officiers qui occupent le camp de Beverloo.		700 »	»
5° Première mise de petit équipement		2,325 »	»
6° Traitement de 8 sœurs hospitalières		6,400 »	»
7° Frais d'administration		1,000 »	»
8° Moyens de transport		200 »	»
9° Logement et nourriture		500 »	»
10° Diminué en plus pour journées d'hôpital, vacances et congés	{ En 1874 . . . fr. 6,071 50 En 1873 . . . 4,676 50 }	»	1,395 »
TOTAUX fr.		202,395 »	1,395 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		201,000 »	

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17. — *Personnel de l'Académie militaire.*

Diminution fr. 4,700 »

Le Département de la Guerre avait demandé par amendement, au Budget de 1873, que l'article 17 fût augmenté de 4,700 francs, afin de pouvoir allouer aux professeurs de l'École spéciale de sous-officiers, des indemnités analogues à celles que touchent les membres du corps enseignant de l'École de Guerre et de l'École Militaire.

Le Ministre de la Guerre ayant annoncé l'intention de séparer l'École spéciale de sous-officiers, de l'Académie militaire, la somme de 4,700 francs

NOTE PRÉLIMINAIRE.

précitée ne doit pas continuer à être comprise dans le crédit qui figure à l'article 17 du Budget pour le personnel de cette Académie.

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 19. — Augmentation	fr.	700	»
ART. 20. — Diminution	fr.	700	»

Le changement apporté aux crédits demandés par les articles 19 et 20 constitue un simple transfert, et a pour but de reporter à l'article 19 certaines dépenses qui concernent le personnel de l'école de tir de l'artillerie, qui ont été comprises en 1873 dans les dépenses afférentes au matériel.

Cette régularisation est opérée afin de se conformer à l'article 4 de l'arrêté royal du 19 février 1848, réglant la forme des Budgets et leurs rapports avec les comptes à rendre.

CHAPITRE VIII (1).

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation nette	fr.	285,700	»	{	Pain.	fr.	126,300	»
					Viande		159,400	»

(1) La valeur des denrées alimentaires et fourragères est encore en ce moment beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation des prix portés au Budget de la guerre pour les rations de pain, de viande et de fourrages.

Le Gouvernement a néanmoins maintenu au Budget de 1874 les prix portés pour les rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'année, si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

Pour l'exercice 1872, le Département de la guerre a dû demander des crédits supplémentaires à cause de l'insuffisance des allocations portées au Budget ordinaire pour les vivres et les fourrages.

Ces crédits, accordés par la loi du 31 décembre 1872, se sont élevés comme suit :

Pour le pain	fr.	530,000	»	} 1,703,000
Pour la viande		1,122,000	»	
Pour les fourrages		231,000	»	

On peut prévoir, dès à présent, pour l'année 1873, une situation analogue, et pire encore, en ce qui concerne la viande.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
PAIN.		
1 ^o Augmentation de 826,615 rations de pain, à 16 centimes	132,258 40	"
2 ^o Diminué en plus pour journées d'hôpital, va- cances et congés	{ En 1874 . . fr. 84,473 28 En 1873 78,514 88 }	5,058 40
	132,258 40	5,058 40
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.	120,300 "	
VIANDE.		
1 ^o Augmentation de 826,615 rations de viande à 20 centimes	165,325 "	"
2 ^o Diminué en plus pour journées d'hôpital, va- cances et congés	{ En 1874 . . fr. 105,780 40 En 1873 99,857 40 }	5,025 "
	165,323 "	5,025 "
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.	150,400 "	

ART. 23. — Fourrages en nature.

Augmentation nette fr. 381,730 50

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1 ^o Augmentation de 474,500 rations fortes à fr. 1 25 c ^t	595,125 "	"
2 ^o Diminution de 8,595 rations légères à fr. 1 10 c ^t	"	9,254 50
3 ^o Diminué en plus pour chevaux manquants.	{ En 1874. . fr. 46,142 25 En 1873. . . . 58,251 75 }	7,800 50
CHARGE TEMPORAIRE.		
4 ^o Fourrages pour les chevaux des 7 capitaines instructeurs de cavalerie, dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire	5,750 50	"
TOTAUX. . . . fr.	598,855 50	17,125 "
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.	581,730 50	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — Casernement des hommes.

Augmentation fr. 17,500 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1875.	EN MOINS qu'au Budget de 1875.
1 ^o Augmentation de 876,915 journées d'occupation des fournitures de couchage de l'Etat, à 2 centimes.	17,538 50	»
2 ^o Lavage de couvertures, sacs de campement et menus dépenses.	En 1874. . fr. 5,509 30 En 1875. . fr. 5,547 60	58 30
TOTAUX. fr.	17,538 50	58 30
RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	17,500 »	

ART 28 — Remonte.

Augmentation fr. 126,800 »

L'effectif des chevaux de troupe étant augmenté, il y a lieu d'acheter en plus, savoir :

10 chevaux de chasseurs et lanciers, à fr. 830	fr. 8,300 »
35 — de guides, à 950	32,550 »
40 — de selle d'artillerie, à 930	37,200 »
75 — de trait d'artillerie, à 650	48,750 »
TOTAL ÉGAL fr.	<u>126,800 »</u>

CHAPITRE IX.

ART. 30. — Traitements divers et honoraires.

Augmentation nette. fr. 28,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1873.	EN MOINS qu'au Budget de 1873.
1° Augmentation demandée pour porter le traitement des officiers en non-activité pour motifs de santé aux trois quarts du traitement d'activité des officiers d'infanterie au lieu de la moitié	29,725 63	"
2° Diminution sur le traitement des employés civils en non-activité	"	750 "
3° Diminution sur les honoraires d'avocat et frais de procédure	"	975 63
TOTAUX fr.	29,725 63	1,725 63
RESTE AUGMENTATION NETTE. . . . fr.	28,000 "	

CHAPITRE XI.

ART. 33 -- Dépenses imprévues.

Augmentation de fr. 35 20^{cs} pour arrondir le chiffre total du Budget.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées pendant l'année 1871, sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861, et rattachés à l'article 20 du chapitre VI du Budget.

Du 1^{er} janvier 1871, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il n'a été fait aucun prélèvement sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861.

Il en résulte que la somme disponible sur ce crédit, à la date du 1^{er} janvier 1872, est resté de fr. 1,741,489 96^{cs}.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit spécial de 8,400,000 francs, accordé par la loi du 5 juin 1867.

Au 1^{er} janvier 1871, il restait disponible sur ce crédit . fr. 18,875 49

Cette somme a été utilisée dans le courant de l'exercice 1871, par l'École de pyrotechnie, à l'achat de laiton en feuilles pour la fabrication de cartouches métalliques.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1874, présenté en Notre nom à la Chambre des Représentants, dans la séance du 4 mars 1873, est retiré.

ART. 2.

Nos Ministres de la Guerre et des Finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 20 mai 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1874, est fixé à la somme de *quarante millions neuf cent quatre-vingt-dix mille francs* (40,990,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 23 et 34.

ART. 3.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer des excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget de son Département pour l'exercice 1874 (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être engagées ou effectuées jusqu'au 1^{er} avril 1875.

Donné à Bruxelles, le 20 mai 1873.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	} 440,810
2	— des employés civils	150,810	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000	»	
4	Matériel	50,000	»	
5	Dépôt de la Guerre	19,000	175,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	863,500	»	} 1,423,500
7	— des provinces et des places	504,000	»	
8	— du service de l'intendance	256,000	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	288,000	»	} 998,000
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	582,500	»	
11	Service pharmaceutique.	127,500	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	12,428,000	»	} 22,923,521 50
13	— de la cavalerie	3,053,500	35,521 50	
14	— de l'artillerie.	5,020,500	»	
15	— du génie	1,148,000	»	
16	— du bataillon d'administration	620,000	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER fr.		25,573,310	210,521 50	25,783,831 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	REPORT. fr.	25,575,510 »	210,521 50	25,785,831 50	
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.				
17	Personnel de l'École de guerre et de l'École militaire	205,000 »	»	258,000 »	
18	Dépenses d'administration	53,000 »	»		
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
19	Traitement du personnel des établissements	56,700 »	»	1,072,880 »	
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 »	»		
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.				
21	Matériel du génie	875,000 »	»	875,000 »	
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
22	Pain et viande	4,700,000 »	»	10,204,520 50	
23	Fourrages en nature	5,530,000 »	5,730 50		
24	Casernement des hommes	677,000 »	»		
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»		
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»		
27	Transports généraux	65,000 »	»		
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc.	118,000 »	»		
29	Remonte	812,700 »	»		
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
30	Traitements divers et honoraires	156,126 20	775 80		166,900 »
31	Frais de représentation	50,000 »	»		
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.				
32	Pensions et secours	100,520 14	2,073 86	103,500 »	
	A REPORTER. fr.	58,220,632 54	219,000 66	58,440,032 »	

POUR L'EXERCICE 1874.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1874.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	58,226,632 34	219,000 60	38,446,632 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,663 »	»	15,663 »
		58,242,295 34	219,900 66	38,462,295 »
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,527,705 »	»	2,527,705 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	40,770,000 34	219,900 66	40,990,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 20 mai 1873.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

LÉOPOLD.

(336)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	»
2	»	— des fonctionnaires et employés civils 137,800 »	159,810	»
	»	— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010 »		
3	»	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000 »	16,000	»
	»	— aux sous-officiers — — — — — 6,000 »		
<i>Matériel.</i>				
4	»	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 20,000 »	50,000	»
	»	Chauffage et éclairage. 12,000 »		
	»	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 18,000 »		
<i>Dépôt de la guerre.</i>				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes. 19,000 »	19,000	175,000
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			265,810	175,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AGGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	°	21,000	°	°	°
150,810	°	150,810	°	°	°
10,000	°	10,000	°	°	°
50,000	°	50,000	°	°	°
104,000	°	104,000	°	°	°
440,810	°	440,810	°	°	°

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.		
				ÉTATS-MAJORS.		
				<i>État-major général.</i>		
				Officiers généraux.		
				SECTION D'ACTIVITÉ.		
		9	30	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 186,500 .		
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,000 .		
		27	90	395,100 .		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,075 50		
				693,124 50.		
				SECTION DE RÉSERVE.		
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 .		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . . 10,160 . . . 40,640 .		
		6	14	70,240 .		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 351 20		
				69,888 80		
a.				TOTAL. . . . fr. 463,013 30		
				A DÉDUIRE :		
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50		
				18,407 50		
				444,605 80		
				A AJOUTER .		
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants généraux fr. 2,000 .		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 .		
				1,990 .		
				RESTE. . . . fr. 446,595 80 ²		
				Corps d'état-major.		
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 38,000 .		
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 .		
		8	16	Majors, à 6,300 50,400 .		
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, a 5,100 91,800 .		
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 .		
		46	96	261,400 .		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,307 .		
				260,093 .		
		70	200	A REPORTER. . . . fr. 706,688 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		79	200	REPORT.	fr. 700,688 80	
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Savoir :		
	c.	2		1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . .	fr. 1,500 »	
		10		5 — — de 2 ^e classe . . . à. . . 1,000 . . .	5,000 »	
		12		6 — — de 3 ^e classe . . . à. . . 1,000 . . .	6,000 »	
		12		6 lieutenants d'infanterie. à. . . 1,150 . . .	6,900 »	
		2		1 lieutenant d'artillerie à. . . 500 . . .	500 »	
		2		1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . . 500 . . .	500 »	
		2		1 lieutenant du génie. à. . . 500 . . .	500 »	
		42			20,700 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	103 50	
					20,596 50	
		79	242	TOTAL.	fr. 727,285 30	
				Indemnité de vivres de campagne.		
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,811 20	
				Indemnité de fourrages.		
	e.			242 chevaux \times 505 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'	fr. 114,820 »	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division	fr. 474 50	
					115,303 50	863,500 »
				Frais de bureau.		
	f.			1 lieutenant-général gouverneur de la résidence	fr. 500 »	
				1 — — de la position d'Avers	500 »	
				1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie	800 »	
				3 divisions territoriales, à 1,000 . . .	5,700 »	
				4 — — d'infanterie, à 600 . . .	2,400 »	
				2 — — de cavalerie, à 600 . . .	1,200 »	
				10 généraux-majors chargés du commandement des brigades, à. 500 . . .	8,000 »	
					19,100 »	
				A REPORTER.	fr. 863,500 »	

6
(suite).

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
863,500 »		802,114 10	1,385 00	»	
803,500 »		802,114 10	1,385 00	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. fr.	863,500 "	"
				<i>État-major des provinces et des places.</i>			
				<i>État-major des provinces.</i>			
	a.	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,100 francs fr.	50,800 "		
		"	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 "		
		5	19		55,500 "		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50		
					55,023 50		
				<i>État-major des places.</i>			
	b.	5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500 37,500 "		
		4		— de 2 ^e — , à	5,500 22,000 "		
		0		— de 3 ^e — , à	4,500 40,500 "		
		2	a) 6	Majors, à	5,800 17,600 "		
		0		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	5,000 27,000 "		
		8		— de 2 ^e — , à	2,400 19,200 "		
		4		— de 3 ^e — , à	1,900 7,600 "		
		41	6		161,400 "		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	807 "		
		46	25		160,593 "		
				<i>Portiers-consignes.</i>			
	c.	10	"	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à fr: 350	3,500 "		
		24	"	— de 2 ^e — , à 300	7,200 "		
		34	"		10,700 "		
				<i>Aumôniers.</i>			
	d.			Traitement de 35 aumôniers et desservants	42,000 "	304,000 "	"
				<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>			
	e.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,051 "		
				<i>Indemnité de fourrages.</i>			
	f.			25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c.	11,862 50		
				<i>Frais de bureau.</i>			
	g.	9		9 commandants de province b).	9,600 "		
		1		— de place, à	1,200 1,200 "		
		2		— — , à	1,000 2,000 "		
		1		— — , à	800 800 "		
		7		— — , à	500 3,500 "		
		10		— — , à	400 4,000 "		
		3		— — , à	240 720 "		
		5		— — , à	150 750 "		
		2		— — , à	100 200 "		
					22,770 "		
					A REPORTER. fr.	1,167,500 "	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
863,500 *	862,114 10	1,385 90	"		
304,000 *	326,472 20	"	22,472 20		a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
1,167,500 *	1,188,586 30	1,385 00	22,472 20		b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	1,167,500 °	°
		<i>Intendance militaire a).</i>		
		Traitement.		
		Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 °		
		3 Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 28,500 °		
		6 — de 2 ^{me} id., à 7,100 42,600 °		
a.		12 Sous-intendants de première classe, à 6,300 75,600 °		
		15 — de deuxième classe, à 4,600 59,800 °		
		35 14	219,200 °	
		A RÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments. 1,096 °		
		218,104 °		
		Indemnité de vivres de campagne.		
	b.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,255 °	256,000 °	°
		Indemnité de fourrages.		
	c.	14 chevaux \times 565 = 5,110 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. 6,845 °		
	d.	Frais de bureau b) 50,000 °		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,423,500 °	°

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	1,107,500 »	1,188,586 30	1,385 00	22,472 20	
	256,000 »	171,500 50	84,499 50	»	
	1,423,500 »	1,360,086 80	85,885 40	22,472 20	
AUGMENTATION. . . fr.			65,413 20		

INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps	TOTAL
Intendant en chef.	1	»
— de 1 ^{re} classe	5	»
— de 2 ^{me} —	6	»
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»
— de 2 ^{me} —	13	»
Capitaines quartiers-maitres	»	38
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37
	35	(*) 150
		186

(*) Ces officiers comptables figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitres IV et XII)

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRÀ des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE							
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.						
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX				
EFFECTIF.											
HOMMES.	CHEVAUX										
		<p>CHAPITRE IV.</p> <p>SOLDE DES TROUPES.</p> <p><i>Traitement et solde de l'infanterie.</i></p> <p>Traitement, solde et accessoires.</p>									
		1852	254	Officiers de tous grades fr. 5,004,007 .							
		24883	"	Sous-officiers et soldats 6,746,011 85							
		20735	254								
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr. 52,000 .							
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 10,200 .							
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 30,000 .							
19	a.			Première mise de petit équipement à allouer à 7,192 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs 280,512 .							
				Première mise de petit équipement des 1,000 hommes de la 2 ^e partie du contingent, à 25 francs. 25,000 .							
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 40,000 .							
				<u>12,267,720 85</u>							
		A DÉDUIRE :									
				Pour 408,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. fr. 249,307 .							
				Pour vacances et petites permissions 224,836 85							
				<u>474,143 85</u>							
				<u>11,793,577 .</u>							
				A REPORTER. . . fr. 11,793,577 .							

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non-actifs (à quatre compagnies) et un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 5° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et de un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et de un dépôt;
 4° de quatorze régiments de ligne,
 3° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école d'enfants de troupe;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.			
États-majors actifs } 19 régiments. 58 bataillons.																	
Colonels	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	58	8,500	161,500	
Lieutenants-colonels	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	58	6,500	123,500	
Majors	1	1	1	4	3	5	4	3	51	1	1	1	58	116	5,500	319,000	
Capitaines-adjudants-majors montés	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,000	74,100	
— — non-montés	1	1	1	4	5	5	4	5	51	1	1	1	58	116	5,400	197,200	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	1,950	37,050	
— — officiers-payeurs	1	1	1	4	5	5	4	5	51	1	1	1	58	116	2,550	156,500	
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	6,500	51,500	
— — de 2 ^{me} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,100	71,400	
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	4,200	79,800	
— — de 2 ^e classe	1	1	1	2	1	1	2	1	17	1	1	1	20	20	5,250	65,000	
332 compagnies de bataillons actifs.																	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	1	1	1	16	12	12	16	12	204	1	1	1	252	20	5,400	788,800	
Lieutenants et sous-lieutenants	1	1	1	48	56	56	48	56	612	1	1	1	696	20	1,950	1,557,200	
20 bataillons non-actifs, 80 compagnies.																	
Majors	1	1	1	2	1	1	2	1	17	1	1	1	20	20	5,500	110,000	
Capitaines-adjudants-majors non montés	1	1	1	2	1	1	2	1	17	1	1	1	20	20	5,400	68,000	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	1	1	1	8	4	4	8	4	68	1	1	1	80	20	5,400	272,000	
Lieutenants et sous-lieutenants	1	1	1	24	12	12	24	12	204	1	1	1	240	20	1,950	468,000	
19 dépôts de régiment.																	
Majors	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,500	104,500	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers d'armement	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	1,950	57,050	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,800	72,200	
Capitaines administratifs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,400	64,600	
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	3,250	61,750	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,400	64,600	
Lieutenants et sous-lieutenants	1	1	1	5	5	5	5	5	51	1	1	1	57	19	1,950	111,150	
Compagnies spéciales.																	
Colonel	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	8,500	8,500	
Majors	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,500	11,000	
Capitaine-adjutant-major non monté	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,400	5,400	
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 5 ^{me} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,800	5,800	
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	2,550	2,550	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,250	5,250	
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	5,400	27,200	
Lieutenants et sous-lieutenants	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	19	19	1,950	58,500	
Officiers à la suite.																	
Capitaines	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	20	20	5,400	68,000	
Lieutenants	1	1	1	1	1	1	1	1	17	1	1	1	20	20	2,100	42,000	
	129	91	91	129	91	91	129	91	1,547	8	57	40	1,852	254			

A ajouter les suppléments de traitement :

	1,000	
Le commandant du corps	fr. 800	
Les deux majors, à	600	
Les sept capitaines, à	9,600	
Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à	16,400	

TOTAL fr. 5,120,600

A DÉDUIRE $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments 25,605

RESTE fr. 5,094,997

(¹) Officiers d'infanterie 1,676
 Comptables 98 } 1,852
 Médecins 78 }

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 11,793,577 •		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 505 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. 120,523 •		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 •		
		Logement et nourriture.		
			12,428,000 »	
12 (suite).	d.	Miliciens à incorporer 30,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 •		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général des écoles régimentaires. fr 1,800 •		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 •		
	e.	Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 •		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 •		
		1 école d'enfants de troupe. 800 •		
		Le corps de discipline et de correction 3,500 •		
		————— 283,900 •		
		A REPORTER. fr. 12,428,000 »		
		(1) Écoles régimentaires et des illettes.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1873.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,428,000 »	12,201,500 »	226,500 »	»	
12,428,000 »	12,201,500 »	226,500 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE									
			Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.								
		REPORT. fr.	19,428,000	.								
		EFFECTIF.										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>HOMMES</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>500</td> <td>040</td> </tr> <tr> <td>5,680</td> <td>4,840</td> </tr> <tr> <td>6,040</td> <td>5,480</td> </tr> </tbody> </table>	HOMMES	CHEVAUX	500	040	5,680	4,840	6,040	5,480		
HOMMES	CHEVAUX											
500	040											
5,680	4,840											
6,040	5,480											
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>										
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>										
		Officiers de tous grades fr. 1,408,721	.									
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,013,300	80									
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr. 11,500	.									
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 8,500	.									
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 6,000	.									
13	a	Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000	.									
		<u>3,423,021</u>	80									
		Charge temporaire :										
		Traitement de sept capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :										
		Sept capitaines commandants à 5,100 francs 35,700	.									
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o 178	50									
		<u>35,521</u>	50									
		TOTAL. fr. 3,458,543	30									
		A DÉDUIRE :										
		Pour 93,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 78,372	.									
		Pour vacances et petites permissions 37,407	80									
		<u>115,779</u>	80									
		<u>3,542,763</u>	50									
		A REPORTER. fr. 3,542,763	50 ^{ts}	19,428,000 ^{ts}								

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : { les 1^{er} et 3^e régim^{ts} chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve;
les 2^e et 4^e — — — — 2 — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve;
- 3° De 5 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et batterie de dépôt;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major { 5 compagnies pour les équipages des pontonniers et du génie;
5 — — — — de l'administration;
et de 7 compagnies : 1 compagnie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.								Totaux.			Traitement annuel.	MONTANT par catégorie.	Observations.		
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.		2 ^e et 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.				CHEVAUX	
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.	à ration fortes.	à ration légères.	
États-majors des régiments.																		
Colonels	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	7	12	6	9,500	66,500	
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	6	7,100	49,700	
Majors	8	16	6	12	6	12	6	12	6	12	6	12	29	28	15	6,500	182,700	
Capitaines commandants-adjudants-majors	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	5,100	55,700	
Lieutenants	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	5,250	22,750	
Capitaines commandants-instructeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	8	5	5,100	20,400	
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	5,800	20,600	
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	2,550	16,450	
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	8	5	5,400	25,800	
Médecins de régim ^t de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	6,500	12,600	
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5,100	25,500	
— de bat ^{on} de 1 ^{re} —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4,200	20,400	
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	5,250	9,750	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	4	4,200	16,800	
— de 2 ^e —	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	4	5,250	15,000	
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																		
4 batteries à cheval.																		
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	5,100	20,400	
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4,200	16,800	
Lieutenants	5	6	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	5,025	56,500	
Sous-lieutenants	5	9	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	5,025	56,500	
30 batteries montées.																		
Capitaines commandants	1	2	16	52	14	28	14	28	14	28	14	28	50	60	5	5,100	155,000	
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	10	16	14	14	14	14	14	14	14	14	50	50	5	4,200	126,000	
Lieutenants	5	6	48	96	42	84	42	84	42	84	42	84	90	180	5	5,025	272,250	
Sous-lieutenants	5	9	48	96	42	84	42	84	42	84	42	84	90	180	5	5,025	272,250	
6 batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	2	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	5	5,100	50,600	
Lieutenants	1	2	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	5	5,250	19,500	
Sous-lieutenants	1	2	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	5	2,800	16,800	
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																		
48 batteries de siège.																		
Capitaines commandants	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	4,600	220,800	
Lieutenants	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	2,750	152,000	
Sous-lieutenants	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	2,350	112,800	
3 batteries de réserve.																		
Capitaines commandants	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4,600	15,800	
Lieutenants	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	2,750	8,250	
Sous-lieutenants	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	2,550	7,050	
3 batteries de dépôt.																		
Capitaines commandants	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4,600	15,800	
Lieutenants	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	2,750	8,250	
Sous-lieutenants	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	2,350	7,050	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																		
1 compagnie de pontonniers.																		
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600	
— en second	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,500	5,500	
Lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,750	5,500	
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,550	4,750	
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																		
Capitaine commandant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4,600	4,600	
Lieutenants	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2,750	2,750	
Sous-lieutenants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2,550	2,550	
BATAILLON DU TRAIN.																		
Major	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	6,500	6,500	
Lieutenant adjudant-major	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250	
Capitaine quartier-maitre de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e cl.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,800	5,800	
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e cl.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,400	5,400	
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250	
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5,250	5,250	
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	5,100	20,400	
— en second	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	4,200	12,600	
Lieutenants	1	1	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	5,250	22,750	
Sous-lieutenants	1	1	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	2,800	19,600	
TOTAUX.	9	9	124	202	126	210	207	53	18	6	27	55	a) 502	445	59			98,600
Soit par régiment.	62	101	65	105	69	111								484		TOTAL.		1,920,150

a) Officiers d'artillerie 429
— du train 25
Comptables 25 } 502
Médecins 18 }
Vétérinaires 9 } 27

A DÉDUIRE ½ p. 100 pour médicaments 9,600 75
RESTE fr. 1,910,549 25

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	de chaque BATTERIE.			Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	Chevaux									
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux			Hommes.	Chevaux								
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			de selle.	de trait.							
Petits états-majors des régiments.																				
Adjudants sous-officiers	4	4		4	4		4	4		6	14	8		5,110	2 75	14,052 50				
Maréchaux des logis chefs artificiers	2			2			2			3	7			2,555	2 24	5,725 20				
— secrétaires	2			2			2			3	4			1,450	2 55	3,451 "				
Maréchaux des logis gardes-magasins	2			2			2			3	7			1,095	2 05	2,244 75				
Trompettes-majors	2			2			2			3	7	4		2,555	2 05	5,237 75				
— brigadiers	2			2			2			3	7			2,555	1 70	4,543 50				
Maréchaux des logis armuriers	6			6			6			6	18			6,570	75	4,927 50				
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	4			4			4				8			2,920	84	2,452 80				
Ouvriers selliers (soldats)																		51,100 "		
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																				
4 batteries à cheval.																				
Adjudants de batterie	1	1					4	4			4	4		1,460	2 45	3,577 "				
Maréchaux des logis chefs	1	1					4	4			4	4		1,460	2 55	3,451 "				
— fourriers	1	1					4	4			4	4		1,460	1 90	2,774 "				
Maréchaux des logis	0	0					24	24			24	24		8,760	1 00	16,664 "				
Brigadiers	6	6					24	24			24	24		8,760	1 02	8,955 20				
— artificiers	5	5					12	12			12	12		4,580	90	3,942 "				
Trompettes	2	2					8	8			8	8		2,920	1 50	4,580 "				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4						16				16			5,840	90	5,256 "				
Maréchaux ferrants	2						8				8			2,920	80	2,356 "				
Canonniers de 1 ^{re} classe	14	42	40				56	168	160		56	168	160	20,440	85	17,574 "				
Canonniers de 2 ^e classe	70						280				280			102,200	80	81,760 "		150,400 20		
	110	62	40																	
30 batteries montées.																				
Adjudants de batterie	1	1		16	16		14	14			50	50		10,950	2 45	26,827 50				
Maréchaux des logis chefs	1	1		16	16		14	14			50	50		10,950	2 35	25,732 50				
— fourriers	1	1		16	16		14	14			50	50		10,950	1 90	20,805 "				
Maréchaux des logis	6	2		96	96		84	84			180	180		65,700	1 00	124,850 "				
Brigadiers à cheval	2			52	52		28	28			60	60		21,900	1 02	22,558 "				
Brigadiers à pied	4			64			56				120			43,800	95	41,610 "				
Brigadiers artificiers	5	2		48			42				90			52,850	84	27,594 "				
Trompettes	2			32	52		28	28			60	60		21,900	1 50	32,850 "				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4			64			56				120			45,800	84	56,792 "				
Maréchaux ferrants	1			16			14				50			10,950	75	8,212 50				
Canonniers de 1 ^{re} classe	8			128			112				240			87,600	75	65,700 "				
Canonniers de 2 ^e classe	20			520			280				600			219,000	65	137,970 "				
Conducteurs	30		40	480		640	420		500		900	1,200		528,500	80	262,800 "		854,061 50		
	85	15	40																	
6 batteries de réserve.																				
Adjudants de batterie	1	1		4	4		2	2			6	6		2,190	2 45	5,565 50				
Maréchaux des logis chefs	1	1		4	4		2	2			6	6		2,190	2 35	5,146 50				
— fourriers	1	1		4	4		2	2			6	6		2,190	1 90	4,161 "				
Maréchaux des logis	0	6		24	24		12	12			36	36		51,140	1 00	44,966 "				
Brigadiers à cheval	2			8			4				12	12		4,580	1 02	4,467 60				
Brigadiers à pied	4			16			8				24			8,760	95	8,522 "				
Brigadiers artificiers	5	2		12			6				18			6,570	84	5,518 80				
Trompettes	2			8	8		4	4			12	12		4,580	1 50	6,570 "				
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4			16			8				24			8,760	84	7,358 40				
Maréchaux ferrants	1			4			2				6			2,190	75	1,642 50				
	25	15																75,518 30		
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																				
48 batteries de siège.																				
Adjudants de batterie	1									48	48			17,520	2 15	37,668 "				
Maréchaux des logis chefs	1									48	48			17,520	2 05	35,916 "				
— fourriers	1									48	48			17,520	1 70	29,784 "				
Maréchaux des logis	5									240	240			87,600	1 70	148,920 "				
Brigadiers	6									288	288			105,120	95	99,864 "				
— artificiers	2									96	96			55,040	84	29,453 60				
Trompettes	2									96	96			55,040	1 50	47,654 40				
Charrons, forgerons et charpentiers	3									144	144			52,560	84	44,150 40				
Canonniers de 1 ^{re} classe	8									584	584			140,160	75	105,120 "				
Canonniers de 2 ^e classe	44									2,112	2,112			770,880	65	485,654 40		1,064,164 80		
	75																			
3 batteries de réserve.																				
Maréchaux des logis chefs	1									5	5			1,095	2 05	2,244 75				
— fourriers	1									5	5			1,095	1 70	1,861 50				
Maréchaux des logis	6									18	18			6,570	1 70	11,169 "				
Brigadiers	6									18	18			6,570	95	6,241 50				
Charrons, forgerons et charpentiers	5									9	9			3,285	1 84	2,759 40				
Élèves-trompettes	2									6	6			2,190	65	1,579 70		25,655 85		
	19																			
3 batteries de dépôt.																				
Maréchaux des logis chefs	1									5	5			1,095	2 05	2,244 75				
— fourriers	1									3	3			1,095	1 70	1,861 50				
Maréchaux des logis	4									12	12			4,580	1 70	7,446 "				
Brigadiers	4									12	12			4,580	95	4,161 "				
Trompettes	2									6	6			2,190	1 50	2,978 40		18,601 65		
	12																			
TOTAUX A REPORTER	1,454	208	640	1,078	464	720	5,627	6,759	732	1,560	2,467,055					2,217,601 50				

TROUPES (suite).

GRADES.	EFFECTIF			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTALS.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES.			Chevaux.							
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux			Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.						
	de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.	de siège.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.						
REPORT.	0	0	0	1,454	268	640	1,678	464	720	5,627	0	0	0	6,750	732	1,560	2,467,055	0	0	2,217,601 50	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																					
1 compagnie de pontonniers.																					
Maréchal des logis chef	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	2 25	821 25		
— — constructeur	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	2 25	821 25		
— — fourrier	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	1 88	686 20		
Maréchaux des logis	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	10	0	0	5,650	1 88	6,862 00		
Brigadiers	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	10	0	0	5,650	1 12	4,088 00		
Trompettes	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	750	1 56	992 80		
Maîtres-ouvriers	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	0	20	0	0	7,500	1 02	7,440 00		
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	0	20	0	0	7,500	0 85	6,205 00		
— de 2 ^e —	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72	0	0	72	0	0	26,280	0 75	19,710 00		
	157	0	0																	47,652 50	
1 compagnie d'ouvriers.																					
Adjutants de batterie	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	2 65	967 25		
Maréchal des logis chef	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	2 55	930 75		
— — fourrier	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	750	2 10	1,555 00		
Maréchaux des logis	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0	14	0	0	5,110	2 10	10,751 00		
Brigadiers	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0	0	12	0	0	4,580	1 05	4,599 00		
Trompettes	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	750	1 56	992 80		
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	0	0	50	0	0	18,250	0 95	17,537 50		
de 2 ^e —	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95	0	0	95	0	0	55,945	0 75	25,458 75		
	175	0	0																	62,550 05	
1 compagnie d'armuriers.																					
Maréchal des logis chef	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	2 05	748 25		
— — fourrier	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	1 70	620 50		
Maréchaux des logis	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	8	0	0	2,920	1 70	4,964 00		
Brigadiers	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	10	0	0	5,650	0 95	5,467 50		
Trompettes	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	750	1 56	992 80		
Canonniers-armuriers { de 1 ^{re} classe	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0	0	12	0	0	4,580	0 75	3,285 00		
de 2 ^e —	96	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96	0	0	96	0	0	55,040	0 65	22,075 20		
	150	0	0																	56,155 25	
1 compagnie d'artilleurs.																					
Maréchal des logis chef	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	2 05	748 25		
— — fourrier	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	1 70	620 50		
Maréchaux des logis	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	8	0	0	2,920	1 70	4,964 00		
Brigadiers	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	10	0	0	5,650	0 95	5,467 50		
Trompettes	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	750	1 56	992 80		
Canonniers-artificiers { de 1 ^{re} classe	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	0	20	0	0	7,500	0 75	5,475 00		
de 2 ^e —	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	0	0	60	0	0	21,900	0 65	15,797 00		
	102	0	0																	50,065 05	
BATAILLON DU TRAIN.																					
Petit état-major.																					
Adjudant sous-officier	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	2 75	1,005 75		
Brigadier-trompette	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	1 70	620 50		
Maréchal des logis secrétaire	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	1 88	686 20		
— — garde-magasin	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	565	1 88	686 20		
Maître sellier, tailleur et bottier	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	0	1,005	0 75	821 25		
Compagnies.																					
Maréchaux des logis chefs	7	02	0	0	0	0	0	0	0	0	7	02	0	7	02	0	2,555	2 55	5,955 15		
— — fourriers	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	7	0	0	2,555	1 88	4,805 40		
Maréchaux des logis	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	0	0	38	0	0	15,870	1 88	20,075 60		
Brigadiers	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	0	0	38	0	0	15,870	1 02	14,147 40		
Trompettes	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0	14	0	0	5,110	1 48	7,562 80		
Maréchaux ferrants	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	0	8	0	0	2,920	0 75	2,190 00		
Selliers, forgerons et charpentiers	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	0	0	15	0	0	4,745	0 84	5,985 80		
Conducteurs	245	0	218	0	0	0	0	0	0	0	245	0	218	245	0	218	89,425	0 80	71,540 00	140,076 05	
	377	02	218																		
TOTAUX.				1,454	268	640	1,678	464	720	5,627	921	62	218	7,680	704	1,578	2,805,200			2,554,078 20	
Soit par régiment.				727	134	320	830	232	360	1,209						2,372					

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL	AUGMENTATION.		DIMINUTION		
12,428,000	12,201,500	226,500	"		
12,428,000	12,201,500	226,500	"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 3,542,705 50	12,428,000 »	»
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,904 »		
		Casernement des chevaux.		
	c.	1,766.600 journées de casernement de 4,840 chevaux de troupe à 4 centimes . . . fr. 70,664 »		
		Moyens de transport.	3,653,500 »	33,521 50
13 (suite)	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 0,000 »		
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 32,400 <u>42,400 journées, à fr 1 25 c. . . fr 53,000 »</u>		
		Frais d'administration et d'instruction (*)		
	f.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 57,600 »		
		A REPORTER fr. 16,081,500 »	16,081,500 »	33,521 50
		(*) Écoles régimentaires et des illettes.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,428,000	12,201,500		226,500	.	
5,680,021 50	5,484,500		204,521 50	.	
16,117,021 50	15,680,000		431,021 50	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
				REPORT. fr.	16,081,500 .	35,521 50
			<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
			<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
			ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
			<i>Officiers.</i>			
			Colonels, à	9,500 . . . fr.	47,500 *	
			Lieutenants-colonels, à	7,100	35,500 *	
			Majors, à	6,500	51,500 *	
			Capitaines commandants, à	4,000	52,200 *	
			— en second de 2 ^e classe, à	5,500	58,500 *	
			Majors commandants du matériel, à	5,500	27,500 *	
			Garde d'artillerie principal, à	4,600	4,600 *	
			Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	3,700	29,600 *	
			— de 2 ^e — , à	2,750	22,000 *	
			— de 3 ^e — , à	2,000	10,000 *	
					284,900 *	
			A DÉDUIRE ½ p. o/o pour médicaments		1,424 50	
			RESTE fr.		283,475 50	
			<i>Sous-officiers et employés.</i>			
			Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,250 . . . fr.	56,900 *	
			— de 2 ^e — , à	1,060	51,800 *	
			Maîtres artificiers, à	1,250	6,150 *	
			Contrôleur principal, à	3,000	3,000 *	
			— de 1 ^{re} classe, à	2,850	7,050 *	
			— de 2 ^e — , à	2,100	6,500 *	
			Réviseurs, à	1,700	6,800 *	
					98,600 *	
			<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
			Officiers de tous grades		1,010,540 25	
			Sous-officiers, brigadiers et soldats		2,534,078 20	
			Haute paye pour chevrons d'ancienneté		10,000 *	
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,500 *	
			— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		8,000 *	
			Première mise de petit équipement à allouer à 1,970 miliciens et 200 volontaires à incorporer, soit { 646 hommes à cheval, à 50 fr. 32,500 * 1,524 — à pied, à 36 54,864 * }		87,164 *	
					4,035,366 05	
			A DÉDUIRE :			
			Pour 125,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes		90,447 *	
			Pour vacances et petites permissions		70,152 35	
					160,599 35	
					4,772,767 80	
			A REPORTER. fr.		4,772,767 80	16,081,500 .
						35,521 50

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX.
5	10
5	5
5	5
7	7
11	11
5	"
1	"
8	"
8	"
8	"
65	38
30	"
50	"
5	"
1	"
5	"
5	"
4	"
76	"
502	484
7,680	2,572
8,182	2,856

14 a.

(358 A)

1872-73

N° 130

Artillerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS
TOTAL			AUGMENTATION	DIMINUTION	
16,117,021 50	15,686,000 »		431,021 50	»	
16,117,021 50	15,686,000 »		431,021 50	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 4,772,767 60	16,081,500 »	35,521 50
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux \times 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' fr. 18,051 »		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes. fr. 77,920 20		
		Casernement des chevaux.		
	d.	2,372 chevaux \times 365 = 865,780 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 34,031 20		
		Moyens de transport.		
14 (suite).	e.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 15,000 »	-5,029,500 »	
		Logement et nourriture.		
	f.	Mouvements éventuels pendant l'année 3,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 4,000		
		— — à Brasschaet (id.) 22,800		
		20,800 journées, à fr. 1 25 c' . . . fr. 37,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général. fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 »		
	g.	Inspecteur des armes de guerre. 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 »		
		Escadron du train et compagnies spéciales. 5,000 »		
		73,900 »		
		A REPORTER. fr. 21,111,000 »		35,521 50

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,117,021 50	15,080,000 "		431,021 50	.	
5,029,500 "	4,060,000 "		060,500 "	.	
21,146,521 50	10,740,000 "		1,400,521 50	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	21,111,000	55,521 50
		<i>Traitement et solde du génie.</i>		
		Traitement, solde et accessoires.		
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
		<i>Officers.</i>		
		Colonels, à 9,500 . . . fr. 28,500 *		
		Lieutenants-colonels, à 7,100 42,600 *		
		Majors, à 6,500 37,800 *		
		Capitaines en 1 ^{re} , à 4,600 78,200 *		
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 3,700 40,700 *		
		Lieutenants, à 2,750 50,250 *		
			258,050 *	
		A DÉDUIRE. $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments 1,200 25		
			256,750 75	
		<i>Gardes.</i>		
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200 . . fr. 22,400 *		
		— — de 2 ^e — , à 2,800 19,600 *		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,400 28,800 *		
		— de 2 ^e — , à 2,000 24,000 *		
		— de 3 ^e — , à 1,600 19,200 *		
			114,000 "	
		Éclusiers, à 1,200 6000 *		
			120,000 *	
		<i>Régiment.</i>		
		Officers de tous grades. 315,425 "		
		Sous-officiers et soldats. 426,082 75		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 1,000 *		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. -800 "		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 2,000 "		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs. 16,920 "		
			1,156,987 50	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 22,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes. 14,718 "		
		Pour vacances et petites permissions 11,201 "		
			25,919 "	
		RESTE	1,111,068 50	
		A REPORTER. fr. 1,111,068 50	21,111,000	55,521 50

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX
3	6
6	6
6	6
17	7
11	
11	
54	25
7	"
7	"
12	"
12	"
12	"
50	"
5	"
87	12
1500	"
1477	12

15. a,

(362 A)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° De un régiment formé : A. de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies;

B. de 5 compagnies spéciales, savoir :	}	1 compagnie de télégraphistes de campagne;
		1 — — — — — de place et d'artificiers;
		1 — — — — — de pontonniers de place;
		1 — — — — — de chemin de fer;
C. d'un dépôt.		1 — — — — — d'ouvriers;

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR DU RÉGIMENT et des compagnies.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.		TOTALS.			
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.	Hommes.			Chevaux.
<i>État-major du régiment.</i>													
Colonel	1										9,500	9,500	
Lieutenant-colonel	1	12									7,100	7,100	
Majors	3	6									6,500	26,200	
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1									5,100	5,100	
Lieutenants adjudants-majors	3										2,750	8,250	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier d'armement.											2,750	2,750	
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.											3,800	3,800	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.											2,350	2,350	
Capit. administrat. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.											3,400	3,400	
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1										6,500	6,500	
— de bataillon de 1 ^{re} —	1										4,200	4,200	
— — — — — 2 ^e —	1										3,250	3,250	
<i>Compagnies.</i>													
Capitaines en 1 ^{er}			12	2	1	1	1	1			4,600	82,800	
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classé			12	2	1	1	1				3,700	59,200	
Lieutenants			12	2	1	1	1	1			2,750	49,300	
Sous-lieutenants			12	2	1	1	1	1			2,350	42,300	
	12	11	48	8	4	4	3	8	1	(a) 87	12	233,800	
											TOTAL	318,000	
											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.		1,575
											RESTE		315,425 fr.

a) Officiers de Pharm. 81
Comptables 3 } 87
Médecins 3

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DES PETITS ÉTATS-MAJORS et des compagnies.								NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.	
	Petit ÉTAT-MAJOR.	12 COMPAGNIES de sapeurs mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTALS.				
<i>Petit état-major.</i>												
Adjudants sous-officiers	3								3	1,095	2 75	3,014 25
Sergent-major secrétaire	1								1	565	2 05	748 25
Sergent garde-magasin									1	565	1 85	675 25
Sergent-clairon	1								1	565	2 40	766 80
Caporaux-clairons	3								3	1,095	1 45	1,259 25
Sergent armurier									1	565	1 85	675 25
Maîtres tailleur et cordonnier									2	730	2 95	693 50
<i>Compagnies.</i>												
Sergents-majors		12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 05	13,468 50	
— fourriers		12	2	1	1	1	1	18	6,570	1 85	12,454 50	
Sergents		72	12	0	0	0	4	106	38,690	1 85	71,576 50	
Caporaux		120	16	8	8	8	8	168	61,320	2 05	58,254	
Clairons		58	4	2	2	2	2	48	17,820	2 72	12,614 40	
Soldats de 1 ^{re} classe		232	42	21	21	21	21	557	150,505	2 78	97,798 75	
— de 2 ^e classe		468	78	39	39	39	39	663	241,905	2 05	152,486 85	
	8	972	156	78	78	78	20	1390	507,350		418,265 50	
											TOTAL	426,082 75

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,146,521 50	19,746,000	1,400,521 50	"	
21,146,521 50	19,746,000	1,400,521 50	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 1,111,008 50	21,111,000 »	55,521 50
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 37 chevaux × 365 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' fr. 17,556 50		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 »		
			1,148,000 »	
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beveloo (aller et retour). 1,500		
		———— 5,100 journées, à fr. 1 25 c' 5,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
	e.	Inspecteur général. 2,500 »		
		2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000 »		
		Le régiment 8,000 »		
		———— 13,500 »		
		A REPORTER. fr. 22,250,000 »		55,521 50

15
(suite).

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,140,521 50	19,740,000 »		1,400,521 50	»	
1,148,000 »	958,100 »		209,900 »	»	
22,204,521 50	20,684,100 »		1,610,421 50	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	22,259,000 »	35,521 50
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	74	Officiers de tous grades fr. 169,946 »		
	60	Commis aux écritures 69,600 »		
	760	Sous-officiers et soldats 546,275 50		
a.	804			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 6,000 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 1,500 »		
		Première mise de petit équipement à 230 miliciens à incorporer, à 15 francs 5,450 »		
				596,171 50
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,500 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' 2,550 »		
		Pour vacances et petites permissions 3,541 50		
				6,071 50
		RESTE. fr. 590,100 »		
b.		41 Sœurs hospitalières, à 800 francs. 52,800 »		
c.		Frais d'administration 5,000 »	629,000 »	»
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 600 »		
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c' 500 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	22,888,000 »	35,521 50

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Anx. 12. — Infanterie	»	»	»	1,852	24,885	26,735
» 13. — Cavalerie	»	»	»	360	5,680	6,040
» 14. — Artillerie	65	76	130	502	7,680	8,182
» 15. — Génie	54	55	109	87	1,500	1,477
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	74	820	894
	117	131	248	2,875	40,455	43,328

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
22,294,521 50	20,684,100	1,610,421 50		<p>Ce bataillon se compose :</p> <p>1° D'un état-major, (Administration centrale);</p> <p>2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, Savoir :</p> <p>1° Hôpitaux, 2° boulangeries, 3° boucheries; 4° magasins de fourrages.</p>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="5">NOMBRE D'OFFICIERS.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>État-major.</th> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Boucheries.</th> <th>Magasins de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Officier principal</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>4,500</td> <td>4,500 »</td> </tr> <tr> <td>Officiers de 1^{re} classe</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>17</td> <td>5,000</td> <td>51,000 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>18</td> <td>2,500</td> <td>45,000 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e id.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>19</td> <td>2,100</td> <td>39,900 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 4^e id.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>19</td> <td>1,000</td> <td>30,400 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>4</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>12</td> <td>18</td> <td>74</td> <td></td> <td>170,800 »</td> </tr> </tbody> </table> <p>A déduire 1/2 p. % pour médicaments 884 »</p> <p>Reste fr. 169,916 »</p> <p><i>Commis.</i></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Commis aux écritures de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>30</td> <td>1,200</td> <td>36,000 »</td> </tr> <tr> <td>Idem de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>30</td> <td>1,100</td> <td>33,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>60</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL fr.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>69,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.	Officier principal	1	»	»	»	»	1	4,500	4,500 »	Officiers de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	17	5,000	51,000 »	Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	»	18	2,500	45,000 »	Id. de 3 ^e id.	»	»	»	»	»	19	2,100	39,900 »	Id. de 4 ^e id.	»	»	»	»	»	19	1,000	30,400 »	TOTAUX	4	20	20	12	18	74		170,800 »	Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	»	30	1,200	36,000 »	Idem de 2 ^e id.	»	»	»	»	»	30	1,100	33,000 »		»	»	»	»	»	60			TOTAL fr.								69,000 »																																																																																																																																																																																																																																																											
GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Officier principal	1	»	»	»	»	1	4,500	4,500 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Officiers de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	17	5,000	51,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	»	18	2,500	45,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id. de 3 ^e id.	»	»	»	»	»	19	2,100	39,900 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Id. de 4 ^e id.	»	»	»	»	»	19	1,000	30,400 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
TOTAUX	4	20	20	12	18	74		170,800 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	»	30	1,200	36,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Idem de 2 ^e id.	»	»	»	»	»	30	1,100	33,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	»	»	»	»	»	60																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
TOTAL fr.								69,000 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
629,000	428,000	201,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
22,923,521 50	21,112,100	1,811,421 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
AUGMENTATION. fr.		1,811,421 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="5">NOMBRE de sous-officiers et soldats.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> <th rowspan="2">Nombre de journées.</th> <th rowspan="2">Solde journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>État-major.</th> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Boucheries.</th> <th>Magasins de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>État-major.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Infirmiers-majors de 1^{re} classe.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>1,825</td> <td>1 60</td> <td>2,920 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>5</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>1,825</td> <td>1 40</td> <td>2,555 »</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers de 1^{re} id.</td> <td>3</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>1,095</td> <td>1 10</td> <td>1,204 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>3</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>1,095</td> <td>1 »</td> <td>1,095 »</td> </tr> <tr> <td>Hôpitaux.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Magasiniers-dépensiers de 1^{re} cl.</td> <td>»</td> <td>11</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>11</td> <td>4,015</td> <td>1 60</td> <td>6,421 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>11</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>11</td> <td>4,015</td> <td>1 40</td> <td>5,621 »</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers-majors de 1^{re} id.</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>4,380</td> <td>1 60</td> <td>7,008 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>4,380</td> <td>1 40</td> <td>6,132 »</td> </tr> <tr> <td>Portiers de 1^{re} id.</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 45</td> <td>4,763 25</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 25</td> <td>4,106 25</td> </tr> <tr> <td>Cuisiniers de 1^{re} id.</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 45</td> <td>4,763 25</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 25</td> <td>4,106 25</td> </tr> <tr> <td>Tisanners de 1^{re} id.</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 45</td> <td>4,763 25</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>3,285</td> <td>1 25</td> <td>4,106 25</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers de 1^{re} id.</td> <td>»</td> <td>79</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>79</td> <td>28,835</td> <td>1 10</td> <td>51,718 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>70</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>70</td> <td>28,835</td> <td>1 »</td> <td>28,835 »</td> </tr> <tr> <td>Boulangeries.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 90</td> <td>15,870 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>50</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>50</td> <td>10,950</td> <td>1 60</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>14,600</td> <td>1 29</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 10</td> <td>32,120 »</td> </tr> <tr> <td>Boucheries.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>4,380</td> <td>1 90</td> <td>8,322 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>4,380</td> <td>1 60</td> <td>7,008 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>24</td> <td>»</td> <td>24</td> <td>8,760</td> <td>1 20</td> <td>10,512 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>48</td> <td>»</td> <td>48</td> <td>17,520</td> <td>1 10</td> <td>10,272 »</td> </tr> <tr> <td>Magasins de fourrages.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 90</td> <td>15,870 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 60</td> <td>11,680 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>60</td> <td>60</td> <td>21,000</td> <td>1 20</td> <td>20,280 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>120</td> <td>120</td> <td>45,800</td> <td>1 10</td> <td>48,160 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX fr.</td> <td>18</td> <td>268</td> <td>170</td> <td>90</td> <td>220</td> <td>700</td> <td>177,380</td> <td></td> <td>346,276 50</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	NOMBRE de sous-officiers et soldats.					TOTAL.	Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT.	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.	État-major.										Infirmiers-majors de 1 ^{re} classe.	6	»	»	»	»	6	1,825	1 60	2,920 »	Id. de 2 ^e id.	5	»	»	»	»	5	1,825	1 40	2,555 »	Infirmiers de 1 ^{re} id.	3	»	»	»	»	3	1,095	1 10	1,204 50	Id. de 2 ^e id.	3	»	»	»	»	3	1,095	1 »	1,095 »	Hôpitaux.										Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} cl.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 60	6,421 »	Id. id. de 2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 40	5,621 »	Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	»	12	»	»	»	12	4,380	1 60	7,008 »	Id. de 2 ^e id.	»	12	»	»	»	12	4,380	1 40	6,132 »	Portiers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	Id. de 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 25	4,106 25	Cuisiniers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	Id. de 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 25	4,106 25	Tisanners de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	Id. de 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 25	4,106 25	Infirmiers de 1 ^{re} id.	»	79	»	»	»	79	28,835	1 10	51,718 50	Id. de 2 ^e id.	»	70	»	»	»	70	28,835	1 »	28,835 »	Boulangeries.										Sergents surveillants	»	»	20	»	»	20	7,500	1 90	15,870 »	Brigadiers	»	»	50	»	»	50	10,950	1 60	17,520 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 29	17,520 »	Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »	Boucheries.										Sergents surveillants	»	»	»	12	»	12	4,380	1 90	8,322 »	Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »	Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	10,272 »	Magasins de fourrages.										Sergents surveillants	»	»	»	»	20	20	7,500	1 90	15,870 »	Brigadiers	»	»	»	»	20	20	7,500	1 60	11,680 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,000	1 20	20,280 »	Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	45,800	1 10	48,160 »	TOTAUX fr.	18	268	170	90	220	700	177,380		346,276 50
GRADES.	NOMBRE de sous-officiers et soldats.					TOTAL.	Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Boucheries.	Magasins de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
État-major.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Infirmiers-majors de 1 ^{re} classe.	6	»	»	»	»	6	1,825	1 60	2,920 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	5	»	»	»	»	5	1,825	1 40	2,555 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Infirmiers de 1 ^{re} id.	3	»	»	»	»	3	1,095	1 10	1,204 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	3	»	»	»	»	3	1,095	1 »	1,095 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Hôpitaux.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} cl.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 60	6,421 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. id. de 2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 40	5,621 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	»	12	»	»	»	12	4,380	1 60	7,008 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	»	12	»	»	»	12	4,380	1 40	6,132 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Portiers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 25	4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Cuisiniers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 25	4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Tisanners de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 25	4,106 25																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Infirmiers de 1 ^{re} id.	»	79	»	»	»	79	28,835	1 10	51,718 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	»	70	»	»	»	70	28,835	1 »	28,835 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Boulangeries.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Sergents surveillants	»	»	20	»	»	20	7,500	1 90	15,870 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Brigadiers	»	»	50	»	»	50	10,950	1 60	17,520 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 29	17,520 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Boucheries.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Sergents surveillants	»	»	»	12	»	12	4,380	1 90	8,322 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	10,272 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Magasins de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Sergents surveillants	»	»	»	»	20	20	7,500	1 90	15,870 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Brigadiers	»	»	»	»	20	20	7,500	1 60	11,680 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,000	1 20	20,280 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	45,800	1 10	48,160 »																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
TOTAUX fr.	18	268	170	90	220	700	177,380		346,276 50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		État-major et employés du service intérieur		
	a.	1 commandant. fr. 5,000 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 examinateurs permanents 4,000 »		
		1 instructeur 600 »		
		2 instructeurs adjoints 1,000 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 secrétaire 600 »		
		1 dessinateur 2,500 »		
		1 aumônier 2,200 »		
		1 médecin 800 »		
		1 mécanicien 1,800 »		
		1 préparateur de chimie 1,600 »		
		1 waguemestre conservateur des bâtiments 700 »		
		1 garde conservateur du matériel 560 »		
		1 conservateur des modèles 360 »		
		1 infirmier 500 »		
		2 portiers 1,950 »		
		5 hommes de peine 2,500 »		
		2 tambours et 1 clairon 547 50		
		1 surveillant à l'école d'équitation 400 »		
		1 brigadier et 12 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 620 50		
		55,038 »		
		Corps enseignant.		
	b.	8 professeurs militaires. 8,900 »		
		10 — civils 40,100 »		
		11 répétiteurs militaires 8,400 »		
		3 — civils 5,600 »		
		1 maître militaire 700 »		
		5 — civils 10,600 »		
		83,500 »		
		Solde des élèves.		
	c.	Solde des élèves de l'École militaire. 68,612 »	205,000 »	
		<i>École de guerre.</i>		
		État-major et corps enseignant.		
	d.	1 commandant. 1,500 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 professeurs civils 5,000 »		
		3 maîtres civils. 2,800 »		
		9 professeurs militaires 8,650 »		
		2 maîtres militaires 500 »		
		1 secrétaire 600 »		
		20,050 »		
		A REPORTER. fr. 305,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	205,000 .	.
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,000 .	
		Chauffage et éclairage	9,500 .	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 .	
		Indemnité aux travailleurs	755 .	
	a.	Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour	1,642 50	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	700 .	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 .	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	6,504 50	
18		25,100 .		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 .	
		Chauffage et éclairage	2,600 .	
		Indemnité aux travailleurs	450 .	35,000 .
	b.	Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c' par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 .	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	5,002 50	
		7,900 .		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	258,000 .	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
203,000 »	200,700 »		»	4,700 »	
55,000 »	53,000 »		»	»	
238,000 »	242,700 »		»	4,700 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
10	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,200 »	56,700 »	
	b.	— — de la fonderie de canons 21,100 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 15,700 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 3,100 »		
	e.	— — de l'école de tir. 3,600 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 70,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 83,886 23		
		Salaire des ouvriers 238,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		324,686 23		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		304,686 23		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>				
e.		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		93,339 79		
A REPORTER. fr. 819,428 11			56,700 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			Augmentation	Diminution	
56,700	"	56,000	700	"	
56,700	"	56,000	700	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	RITRRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 819,428 11	56,700 °	*
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes:</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 °		
		Menuës dépenses 2,800 °	1,016,180 °	°
		————— 160,351 80		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 °		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 °		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 °		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 °		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,072,880 °	1,072,880 °	°

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution	
50,700 »	50,000 »		700 »	•	
1,016,180 »	1,016,880 »		»	700 »	
1,072,880 »	1,072,880 »		700 »	700 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 144,580 °		
		Ouvrages de fortification 56,580 °		
		Ouvrages mixtes 21,000 °		
		————— 222,420 °		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 518,570 °		
		Ouvrages de fortification 161,480 °		
		Ouvrages mixtes 16,750 °		
		————— 496,580 °		
21	c.	Frais de surveillance générale 25,000 °	875,000 °	
	d.	Achat d'immeubles 6,500 °		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale, du général gouverneur de la position d'Anvers et du général commandant la 3 ^e division territoriale; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement 49,000 °		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 53,000 °		
	g.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du régiment du génie et service télégraphique. 30,000 °		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 12,500 °		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	875,000 °	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
					<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alost</td> <td>3,020</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,120</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,140</td> </tr> <tr> <td>Anvers (ville)</td> <td>5,040</td> <td>"</td> <td>260</td> <td>22,540</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>27,830</td> </tr> <tr> <td>Anvers (Tête de Fland.)</td> <td>2,000</td> <td>1,010</td> <td>260</td> <td>290</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,560</td> </tr> <tr> <td>Anvers (fortin de Ber- chem)</td> <td>900</td> <td>"</td> <td>30</td> <td>2,060</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,610</td> </tr> <tr> <td>Anvers (enceinte)</td> <td>17,900</td> <td>19,330</td> <td>770</td> <td>14,370</td> <td>107,830</td> <td>"</td> <td>160,420</td> </tr> <tr> <td>Anvers (camp retran- ché)</td> <td>10,150</td> <td>8,410</td> <td>4,270</td> <td>83,000</td> <td>11,260</td> <td>11,270</td> <td>128,960</td> </tr> <tr> <td>Anvers (forts de Mer- xem, de Cruybeke et de Zwynndrecht)</td> <td>"</td> <td>1,310</td> <td>90</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>Audenarde</td> <td>60</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>Bas-Escout (Lillo)</td> <td>1,400</td> <td>2,030</td> <td>1,710</td> <td>"</td> <td>2,940</td> <td>400</td> <td>8,480</td> </tr> <tr> <td>Id. (Liefkenshoek).</td> <td>830</td> <td>990</td> <td>2,130</td> <td>1,190</td> <td>770</td> <td>430</td> <td>6,340</td> </tr> <tr> <td>Id. (Stc-Marie)</td> <td>440</td> <td>990</td> <td>3,810</td> <td>"</td> <td>270</td> <td>2,100</td> <td>7,610</td> </tr> <tr> <td>Brasschaet</td> <td>4,180</td> <td>"</td> <td>440</td> <td>6,780</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>11,400</td> </tr> <tr> <td>Boyerloo</td> <td>26,470</td> <td>"</td> <td>3,220</td> <td>104,600</td> <td>"</td> <td>1,120</td> <td>135,440</td> </tr> <tr> <td>Bruges</td> <td>860</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,560</td> </tr> <tr> <td>Bruxelles (ville et Lac- ken)</td> <td>4,170</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,900</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,070</td> </tr> <tr> <td>— (Acad. milit.)</td> <td>10,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,330</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>16,330</td> </tr> <tr> <td>Charleroi</td> <td>4,840</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,300</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,140</td> </tr> <tr> <td>Diest (ville)</td> <td>2,030</td> <td>3,140</td> <td>200</td> <td>2,340</td> <td>3,460</td> <td>560</td> <td>15,930</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>1,070</td> <td>650</td> <td>340</td> <td>1,380</td> <td>450</td> <td>"</td> <td>4,690</td> </tr> <tr> <td>Gand</td> <td>330</td> <td>"</td> <td>130</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Hasselt</td> <td>3,490</td> <td>"</td> <td>300</td> <td>450</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,940</td> </tr> <tr> <td>Liège (ville)</td> <td>4,140</td> <td>150</td> <td>"</td> <td>9,730</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>14,020</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>4,630</td> <td>2,790</td> <td>960</td> <td>4,160</td> <td>8,640</td> <td>"</td> <td>21,180</td> </tr> <tr> <td>— (Chartreuse)</td> <td>2,220</td> <td>2,800</td> <td>730</td> <td>1,080</td> <td>6,640</td> <td>"</td> <td>13,190</td> </tr> <tr> <td>Lierre</td> <td>100</td> <td>90</td> <td>90</td> <td>120</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>Louvain</td> <td>70</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>70</td> </tr> <tr> <td>Malines</td> <td>1,040</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,200</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,240</td> </tr> <tr> <td>Mons</td> <td>1,040</td> <td>"</td> <td>120</td> <td>4,120</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,280</td> </tr> <tr> <td>Namur (ville)</td> <td>1,330</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,330</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,430</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>6,980</td> <td>6,910</td> <td>450</td> <td>7,050</td> <td>12,760</td> <td>"</td> <td>34,150</td> </tr> <tr> <td>Ostende</td> <td>3,120</td> <td>"</td> <td>80</td> <td>2,180</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,380</td> </tr> <tr> <td>Saint-Bernard</td> <td>4,720</td> <td>"</td> <td>50</td> <td>13,910</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>18,680</td> </tr> <tr> <td>Termonde</td> <td>3,890</td> <td>3,980</td> <td>630</td> <td>6,220</td> <td>4,440</td> <td>830</td> <td>19,930</td> </tr> <tr> <td>Tournai (ville)</td> <td>780</td> <td>"</td> <td>80</td> <td>2,030</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,910</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>300</td> <td>"</td> <td>230</td> <td>2,640</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,190</td> </tr> <tr> <td>Vilvorde</td> <td>9,620</td> <td>"</td> <td>260</td> <td>5,620</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>15,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>144,380</td> <td>56,380</td> <td>21,660</td> <td>318,370</td> <td>161,480</td> <td>10,730</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>222,420</td> <td>496,880</td> <td></td> <td>719,000</td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.			Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alost	3,020	"	"	3,120	"	"	6,140	Anvers (ville)	5,040	"	260	22,540	"	"	27,830	Anvers (Tête de Fland.)	2,000	1,010	260	290	"	"	3,560	Anvers (fortin de Ber- chem)	900	"	30	2,060	"	"	3,610	Anvers (enceinte)	17,900	19,330	770	14,370	107,830	"	160,420	Anvers (camp retran- ché)	10,150	8,410	4,270	83,000	11,260	11,270	128,960	Anvers (forts de Mer- xem, de Cruybeke et de Zwynndrecht)	"	1,310	90	"	"	"	1,400	Audenarde	60	"	"	"	"	"	60	Bas-Escout (Lillo)	1,400	2,030	1,710	"	2,940	400	8,480	Id. (Liefkenshoek).	830	990	2,130	1,190	770	430	6,340	Id. (Stc-Marie)	440	990	3,810	"	270	2,100	7,610	Brasschaet	4,180	"	440	6,780	"	"	11,400	Boyerloo	26,470	"	3,220	104,600	"	1,120	135,440	Bruges	860	"	"	1,000	"	"	1,560	Bruxelles (ville et Lac- ken)	4,170	"	"	2,900	"	"	7,070	— (Acad. milit.)	10,000	"	"	6,330	"	"	16,330	Charleroi	4,840	"	"	1,300	"	"	6,140	Diest (ville)	2,030	3,140	200	2,340	3,460	560	15,930	— (citadelle)	1,070	650	340	1,380	450	"	4,690	Gand	330	"	130	"	"	"	500	Hasselt	3,490	"	300	450	"	"	3,940	Liège (ville)	4,140	150	"	9,730	"	"	14,020	— (citadelle)	4,630	2,790	960	4,160	8,640	"	21,180	— (Chartreuse)	2,220	2,800	730	1,080	6,640	"	13,190	Lierre	100	90	90	120	"	"	400	Louvain	70	"	"	"	"	"	70	Malines	1,040	"	"	3,200	"	"	4,240	Mons	1,040	"	120	4,120	"	"	5,280	Namur (ville)	1,330	"	"	1,330	"	"	3,430	— (citadelle)	6,980	6,910	450	7,050	12,760	"	34,150	Ostende	3,120	"	80	2,180	"	"	5,380	Saint-Bernard	4,720	"	50	13,910	"	"	18,680	Termonde	3,890	3,980	630	6,220	4,440	830	19,930	Tournai (ville)	780	"	80	2,030	"	"	2,910	— (citadelle)	300	"	230	2,640	"	"	3,190	Vilvorde	9,620	"	260	5,620	"	"	15,500		144,380	56,380	21,660	318,370	161,480	10,730						222,420	496,880		719,000
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Alost	3,020	"	"	3,120	"	"	6,140																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Anvers (ville)	5,040	"	260	22,540	"	"	27,830																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Anvers (Tête de Fland.)	2,000	1,010	260	290	"	"	3,560																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Anvers (fortin de Ber- chem)	900	"	30	2,060	"	"	3,610																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Anvers (enceinte)	17,900	19,330	770	14,370	107,830	"	160,420																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Anvers (camp retran- ché)	10,150	8,410	4,270	83,000	11,260	11,270	128,960																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Anvers (forts de Mer- xem, de Cruybeke et de Zwynndrecht)	"	1,310	90	"	"	"	1,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Audenarde	60	"	"	"	"	"	60																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Bas-Escout (Lillo)	1,400	2,030	1,710	"	2,940	400	8,480																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Id. (Liefkenshoek).	830	990	2,130	1,190	770	430	6,340																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Id. (Stc-Marie)	440	990	3,810	"	270	2,100	7,610																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Brasschaet	4,180	"	440	6,780	"	"	11,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Boyerloo	26,470	"	3,220	104,600	"	1,120	135,440																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Bruges	860	"	"	1,000	"	"	1,560																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Bruxelles (ville et Lac- ken)	4,170	"	"	2,900	"	"	7,070																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
— (Acad. milit.)	10,000	"	"	6,330	"	"	16,330																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Charleroi	4,840	"	"	1,300	"	"	6,140																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Diest (ville)	2,030	3,140	200	2,340	3,460	560	15,930																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
— (citadelle)	1,070	650	340	1,380	450	"	4,690																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Gand	330	"	130	"	"	"	500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Hasselt	3,490	"	300	450	"	"	3,940																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Liège (ville)	4,140	150	"	9,730	"	"	14,020																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
— (citadelle)	4,630	2,790	960	4,160	8,640	"	21,180																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
— (Chartreuse)	2,220	2,800	730	1,080	6,640	"	13,190																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Lierre	100	90	90	120	"	"	400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Louvain	70	"	"	"	"	"	70																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Malines	1,040	"	"	3,200	"	"	4,240																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Mons	1,040	"	120	4,120	"	"	5,280																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Namur (ville)	1,330	"	"	1,330	"	"	3,430																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
— (citadelle)	6,980	6,910	450	7,050	12,760	"	34,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Ostende	3,120	"	80	2,180	"	"	5,380																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Saint-Bernard	4,720	"	50	13,910	"	"	18,680																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Termonde	3,890	3,980	630	6,220	4,440	830	19,930																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Tournai (ville)	780	"	80	2,030	"	"	2,910																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
— (citadelle)	300	"	230	2,640	"	"	3,190																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Vilvorde	9,620	"	260	5,620	"	"	15,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	144,380	56,380	21,660	318,370	161,480	10,730																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
				222,420	496,880		719,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
875,000	875,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
875,000	875,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
22	a.	a) 13,852,058 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,216,475 28		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 84,475 28		
		2,132,000 »		
		<i>Viande.</i>		
23	b.	b) 13,848,002 rations, à 26 centimes fr. 2,769,780 40	4,796,000 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 105,780 40		
		2,664,000 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
24	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' fr. 1,910,318 75		
		1,514,385 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' 1,665,825 50		
		3,042,640 c)		
		3,576,142 25		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 46,142 25		
		Reste. fr. 3,530,000 »		
		<i>Charge temporaire.</i>		
		Fourrages pour les chevaux de sept capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :	3,530,000 »	5,730 50
25	b.	12 chevaux à ration légère 4,380 journées à fr. 1 10 c' fr. 4,818 »		
		2 chevaux à ration forte 730 id. à fr. 1 25 c' 912 50		
		5,730 50		
		A REPORTER. fr. 8,528,000 »		5,730 50

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																										
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																											
TOTAL.																																																																																																																																														
4,706,000	4,510,500	285,700		<p>a) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/3 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> <th rowspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>9,082,295</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>2,803,200</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ.</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>177,390</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>14,643,435</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>13,882,958</td> </tr> </tbody> </table> <p>A déduire.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>20,277</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ.</td> <td>400</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>20,277</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>790,477</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>13,882,958</td> </tr> </tbody> </table> <p>b) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> <th rowspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>9,082,295</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>2,803,200</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ.</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>177,390</td> </tr> <tr> <td></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>14,643,435</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>13,843,902</td> </tr> </tbody> </table> <p>c) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>"</td> <td>4,110</td> <td>"</td> <td>1,300,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>"</td> <td>500,050</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>59</td> <td>1,028,205</td> <td>14,235</td> </tr> <tr> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,528,255</td> <td>1,514,385</td> </tr> <tr> <td>8,356</td> <td></td> <td>3,042,640</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		Le 1/3 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	408,700	9,082,295	Cavalerie	42,400	93,300	2,073,200	Artillerie	29,800	123,900	2,803,200	Génie	3,100	22,300	507,350	Bataillon d'administ.	400	2,300	177,390		119,700	650,500	14,643,435				Reste				13,882,958	JOURNÉES		Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	20,277	Cavalerie	42,400	"	Artillerie	29,800	"	Génie	3,100	"	Bataillon d'administ.	400	"		119,700	20,277			790,477				Reste				13,882,958	JOURNÉES		Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	408,700	9,082,295	Cavalerie	42,400	93,300	2,073,200	Artillerie	29,800	123,900	2,803,200	Génie	3,100	22,300	507,350	Bataillon d'administ.	400	2,300	177,390		119,700	650,500	14,643,435				Reste				13,843,902	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	"	4,110	"	1,300,150	1,370	"	500,050	"	2,817	59	1,028,205	14,235	4,187	4,149	1,528,255	1,514,385	8,356		3,042,640	
JOURNÉES		Le 1/3 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.																																																																																																																																											
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																													
Infanterie	44,000	408,700	9,082,295																																																																																																																																											
Cavalerie	42,400	93,300	2,073,200																																																																																																																																											
Artillerie	29,800	123,900	2,803,200																																																																																																																																											
Génie	3,100	22,300	507,350																																																																																																																																											
Bataillon d'administ.	400	2,300	177,390																																																																																																																																											
	119,700	650,500	14,643,435																																																																																																																																											
			Reste																																																																																																																																											
			13,882,958																																																																																																																																											
JOURNÉES		Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.																																																																																																																																												
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																													
Infanterie	44,000	20,277																																																																																																																																												
Cavalerie	42,400	"																																																																																																																																												
Artillerie	29,800	"																																																																																																																																												
Génie	3,100	"																																																																																																																																												
Bataillon d'administ.	400	"																																																																																																																																												
	119,700	20,277																																																																																																																																												
		790,477																																																																																																																																												
			Reste																																																																																																																																											
			13,882,958																																																																																																																																											
JOURNÉES		Les 2/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.																																																																																																																																											
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																													
Infanterie	44,000	408,700	9,082,295																																																																																																																																											
Cavalerie	42,400	93,300	2,073,200																																																																																																																																											
Artillerie	29,800	123,900	2,803,200																																																																																																																																											
Génie	3,100	22,300	507,350																																																																																																																																											
Bataillon d'administ.	400	2,300	177,390																																																																																																																																											
	119,700	650,500	14,643,435																																																																																																																																											
			Reste																																																																																																																																											
			13,843,902																																																																																																																																											
CHEVAUX		RATIONS																																																																																																																																												
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																																																																																																																											
"	4,110	"	1,300,150																																																																																																																																											
1,370	"	500,050	"																																																																																																																																											
2,817	59	1,028,205	14,235																																																																																																																																											
4,187	4,149	1,528,255	1,514,385																																																																																																																																											
8,356		3,042,640																																																																																																																																												
3,535,730 50	2,054,000	581,730 50																																																																																																																																												
8,331,730 50	7,464,300	867,430 50																																																																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,526,000 »	5,750 50
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1888.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		30,000 — à une — 15 — 430,000 »		
		————— 474,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,600,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 150,000 »		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,074,535 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 35,400 70	677,000 »	»
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 5,500 50		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 50,000 »		
		————— 59,500 50		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr. 40,000 »		
		Cavalerie 47,000 »		
25		Artillerie 12,000 »		
		Génie 900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		————— 100,000 »		
		A REPORTER. fr.	9,105,000 »	5,750 50

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																		
		AUGMENTATION	DIMINUTION																			
TOTAL.																						
8,531,730 50	7,464,300 »	867,430 50	»	<table border="1" style="float: right; margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie fr.</td> <td>9,082,205</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,805,200</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>177,500</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>14,643,155</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td>Reste</td> <td>14,523,755</td> </tr> </tbody> </table> <p>a) Décomposition des journées d'occupation.</p> <p>28,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 11,328,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,138,800 »</p> <p>Reste. 10,249,200 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes 2,600,000 »</p> <p>c) — — à l'État 1,674,555 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL ÉGAL. 14,523,755</p>	JOURNÉES.		Infanterie fr.	9,082,205	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,805,200	Génie	507,350	Bataillon d'administration	177,500	TOTAL	14,643,155	A déduire les journées de marche	119,700	Reste	14,523,755
JOURNÉES.																						
Infanterie fr.	9,082,205																					
Cavalerie	2,073,200																					
Artillerie	2,805,200																					
Génie	507,350																					
Bataillon d'administration	177,500																					
TOTAL	14,643,155																					
A déduire les journées de marche	119,700																					
Reste	14,523,755																					
677,000 »	659,500 »	17,500 »	»																			
100,000 »	100,000 »	»	»																			
9,108,730 50	8,223,800 »	884,930 50	»																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	9,103,000 »	5,730 50
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{15}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{15}$ pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
	a.	484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . . fr. 401,720 »	802,700 »	»
		161 — de guides et de l'école de cavalerie, à 950. . . 149,750 »		
		115 — de selle d'artillerie, à 930. . . 105,090 »		
		225 — e trait — , à 650. . . 146,250 »		
29		985	812,700 »	»
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	10,108,700 »	5,730 50

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,108,750 50	8,223,800 "		884,950 50	°	
100,000 "	100,000 "		"	"	
65,000 "	65,000 "		"	"	
118,000 "	118,000 "		"	"	
812,700 "	685,900 "		126,800 "	"	
10,204,520 50	9,102,700 "		1,011,750 50	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	2	Majors, à	4,125	8,250
	15	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	42,750
	8	— de 2 ^e —, à	2,550	20,400
	8	— de 3 ^e —, à	2,250	6,750
	7	Lieutenants, à	1,575	11,025
	3	Sous-lieutenants, à	1,350	4,050
	38	TOTAL	03,225	„
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	466	12
				02,758 88
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
	1	Colonel à	4,250	4,250
	2	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,000	3,800
	4	— de 2 ^e —, à	1,700	6,800
	4	— de 3 ^e —, à	1,500	6,000
	7	Lieutenants, à	1,050	7,350
	6	Sous-lieutenants, à	900	5,400
	24	TOTAL	33,000	„
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	168	„
			33,452	156,126 20
				775 80
<i>3° Employés civils.</i>				
	3	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	2,625	„
<i>Charge temporaire.</i>				
	1	Lieutenant de corps franc à fr. 3 12 c ^t par jour	775	80
	4			
	66			
<i>Honoraires</i>				
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,510	52
<i>Frais de représentation.</i>				
	31	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	50,000	„
		TOTAL DU CHAPITRE IX fr.	106,126 20	775 80

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
156,900 »	108,000 »	28,000 »	»		
50,000 »	50,000 »	»	»		
166,000 »	138,000 »	28,000 »	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
52	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 71,376 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 12,500 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre 16,650 »		
		100,526 14		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphelins de l'armée des Indes 2,435 80	100,526 14	2,975 86
		2,975 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	100,526 14	2,975 86
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
33	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	15,665 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.	15,665 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1873.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
105,500 "	105,500 "	"	"		
105,500 "	105,500 "	"	"		
15,665 "	15,698 20	"	35 20		
15,665 "	15,698 20	"	35 20		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RECAPITULATION.				
I.	558	Administration centrale	265,810	175,000
II.	540	États-majors.	1,425,500	"
III.	548	Service de santé des hôpitaux	908,000	"
IV.	350	Solde des troupes	22,888,000	55,521 50
V.	368	Académie militaire	258,000	"
VI.	372	Établissements et matériel de l'artillerie	1,072,880	"
VII.	376	Matériel du génie	875,000	"
VIII.	578	Pain, viande, fourrages et autres allocations	10,198,790	5,750 50
IX.	384	Traitements divers et honoraires	106,126 20	775 80
X.	386	Pensions et secours.	100,526 14	2,075 86
XI.	ib.	Dépenses imprévues	15,065	"
			58,242,205 54	210,000 66
XII.	588	Gendarmerie.	2,527,705	"
		TOTAUX. fr.	40,770,000 54	210,000 66

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1874.

1874.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1875.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
440,810	"	440,810	"	"	
1,425,500	"	1,300,080 80	63,415 20	"	
098,000	"	020,415	77,585	"	
22,025,521 50	"	21,112,100	1,811,421 50	"	
258,000	"	212,700	"	4,700	"
1,072,880	"	1,072,880	700	700	"
875,000	"	875,000	"	"	
10,201,520 50	"	9,192,700	1,011,730 50	"	
100,000	"	158,000	28,000	"	
105,500	"	105,500	"	"	
15,663	"	15,698 20	"	55 20	
58,462,205	"	58,474,880	2,992,850 20	5,435 20	
2,527,705	"	2,527,705	"	"	
40,990,000	"	58,002,585	2,992,850 20	5,435 20	
AUGMENTATION . . fr.			2,987,415	"	

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 26 décembre 1871 jusqu'au 31 décembre 1872.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1871. 26 décemb.	Willemyns, J.-B	Aumônier de la garnison de Bruges.	64	50	»	»	Grand âge et infirmités.	1,700 »	1,475 »
1872. 18 mars.	Wiaumont, N	Garde particulier des propriétés de l'État.	61	37	05	02	Infirmités	1,521 08	760 »
Id.	Allo, P.-R	Garde du génie de 1 ^{re} classe.	66	40	07	12	Grand âge	2,103 33	1,509 »
15 sept.	Paulissen, G.	Secrétaire à l'École militaire.	65	49	11	08	Infirmités	3,080 »	2,053 »
Id.	Heuten, J.-N	Messenger au Département de la Guerre.	76	41	07	»	Grand âge	1,220 »	780 »
4 nov.	Steichen, M.	Professeur émérite à l'École militaire	68	35	02	07	Id.	7,000 »	7,000 »
TOTAL								fr.	13,455 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 24 octobre 1871 jusqu'au 26 octobre 1872.

NUMÉROS d'ordre.	d'in- scription.	NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
84	96	Hennuy, F.-X.	25 nov. id.	Id.	175 »	
85	66	Van Aisse, I.-I.	30 mars 1872.	Id.	1,605 »	
86	59	Vanderawera, F.I.	26 octobre id.	Id.	796 »	
TOTAL					fr.	2,851 »